

Déléguer pour gagner en efficacité

Objectifs :

- S'approprier les différents cas de délégation
- Comprendre les conditions d'une délégation réussie
- Identifier ses propres besoins et les craintes à lever de part et d'autre pour déléguer en confiance, efficacement

Animateur : Bénédicte BARADEL,
Consultante – Change'R Conseil

Horaires
9h – 12h30 et
14h30 – 17h00

2 sessions de
3h30

2 demi-
jours

Date et lieu de la session

Jeudi 27 juin 2024

Locaux de l'AML – 14 quai du Fort Alleaume,
45000, ORLEANS

Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 11 juin**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ICI](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Tout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

Programme :

Contenu

- Les fondamentaux de la délégation : rappels juridiques
- Les différents cas de délégation : compétences ; mission spécifique ; en son absence ...
- Les ingrédients d'une délégation réussie : objectif ; moyens ; échéances ; points d'étapes
- Analyser les situations d'échec pour en tirer les enseignements ;
- Comprendre ses besoins, ses travers, et les besoins de la personne recevant délégation : autorité, légitimité, moyens, soutien,
- Savoir en qui placer sa confiance en fonction du contexte et des attendus ;

Moyens pédagogiques

Apports méthodologiques et exercices pratiques à partir des sujets des participants

LE + / Point fort

Application à un cas pratique, pour trouver le bon équilibre entre deux principes : la confiance et le contrôle

Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maité CAUSSE

02 38 54 45 43

mcausse@aml45.asso.fr

La M57, qu'est-ce que ça change ?

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les nouvelles dispositions
- Être capable de mettre en place la réforme

Animateur : Hugues FOURAGE

Horaires
9h-17h

6h de
formation

1 journée

Date et lieu de la session

Mardi 18 juin 2024

Locaux de l'AML – 14 quai du Fort Alleaume,
45000, ORLEANS

Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 3 juin**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ICI](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Tout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

Programme :

Les grandes nouveautés de la M57 sur le plan budgétaire

- Les principales caractéristiques
- Les nomenclatures par nature et fonctionnelle
- Comptabilité des dépenses engagées
- Les titres et les mandats de l'année
- Les recettes grevées d'affectation spéciale

Les grandes nouveautés de la M57 sur le plan comptable

- L'actif : les évolutions significatives
- L'obligation de tenue de l'inventaire comptable : rôle de l'ordonnateur et du comptable
- Les amortissements, les provisions, les rattachements
- Les produits et créances
- La dépense : la notion de service fait
- Les états financiers et le compte financier unique

La bascule en M57

- Les modalités d'adoption du référentiel
- Les communes de moins de 3500 habitants
- Les prérequis et points d'attention
- Les engagements et la comptabilité d'engagement

Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

mcausse@aml45.asso.fr

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE